

COMMUNE DE REMERANGLES

Réunion du **MARDI 17 MAI 2022**

L'an **deux mil vingt deux**, le 17 mai **à 19 heures 00**, les membres du Conseil municipal de Rémérangles, régulièrement convoqués, le 18 février 2022, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Hubert PROOT**,

Nombre de membres en exercice : **11**

Présents : **9**

Absent : Mr Chambeslin Jean-Pierre donne pouvoir à Mr Andersen Henry et Mme Gruslet Marie-Laure donne pouvoir à Mme Demonchy Sandrine

Est élu(e) secrétaire de séance : Mr Andersen Henry

Lecture du dernier PV par Mr Andersen.

Les membres du Conseil valide le PV

007 CAMERA DE SURVEILLANCE

Mr Proot donne la parole à Mr Andersen afin d'expliquer les travaux mentionnés sur le devis pour l'enfouissement des câbles fibre pour les caméras.

On doit changer la position du poteau et de refaire une tranchée pour le branchement de la fibre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

De valider le devis à l'unanimité des membres présents

008 TRAVEAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Les travaux avancent mais nous sommes inquiets pour le gravillonnage, il y a beaucoup de fissures Mr Collinet ne répond pas, il faut lui faire un recommandé.

Les lampadaires ne sont pas alignés, il faudra voir le rendu

009 AFR

L'AFR est clôturé depuis le 31 décembre 2021, la trésorerie nous demande une décision modificative afin d'intégrer l'excédent lors de la clôture de l'AFR qui est de 18938,95€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

De valider la décision modificative à l'unanimité des membres présents

010 TAXES

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2021. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 21,54 % au taux de la commune qui est actuellement de 30,41%

TAXES	TAUX
Foncier bâti dont taux départemental	38,01%
Foncier non bâti	51,95%

011 CREATION DE POSTE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE afin de pouvoir faire évoluer Stéphane Thiou

Le Conseil Municipal DECIDE :

- La suppression à compter du 01 juin 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'ADJOINT TECHNIQUE
- La création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE.

012 CHEMIN

Mr Chuette propose la date du 10 juin 2022 à 17h30 pour le tour des chemins.

Le devis pour reboucher les trous du chemin du bois Henry (environ 30 tonnes de gravât) est de 1260€.

Le conseil valide le devis

On attend un nouveau devis pour les autres chemins

013 QUESTIONS DIVERSES

A) RELATIVE A LA PUBLICITE DES ACTES DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents

B) DEVIS POUR SITE INTERNET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de la Société COM Conseil pour la fabrication du Site internet et du logo de la mairie pour un coût de 4080€00

Il indique aussi que le site sera hébergé sur le Réseau des communes le coût sera environ de 450€ par an, un contrat devra être établi avec eux

☞ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

De valider le devis et l'hébergement du site à l'unanimité des membres présents

C) STATIONNEMENT

Mr le Maire et les 2 adjoints ont reçu une lettre anonyme pour le stationnement et plus particulièrement le stationnement des véhicules du personnel de la société au bout du village.

Nos allons prendre contacte avec la trésorerie et la préfecture afin de mettre en place une redevance pour le stationnement

D) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Des habitants de la route de Bulles et Camille Dangoisse ne comprennent pas que leur rue ne soit pas concernée par l'enfouissement des réseaux.

Il est proposé de faire une réunion afin de répondre à leurs questions.

E) PREPARATION ELECTION LEGISLATIVE

ELECTION LEGISLATIVE DU 12 JUIN 2022

8h00 / 10h00	BERNARD NOEL
10h00 / 12h00	RAYMOND CHUETTE
12h00 / 14h00	JEAN-LUC PROOT
14h00 / 16h00	JEAN-PIERRE CHAMBESLIN
16h00 / 18h00	HUBERT PROOT

8h00 / 10h00	MATHIEU LEMOINE
10h00 / 12h00	MARI-LAURE GRUSLET
12h00 / 14h00	SANDRINE DEMONCHY
14h00 / 16h00	THIBAUT VANDEWALLE
16h00 / 18h00	THIBAUT VANDEWALLE

ELECTION LEGISLATIVES DU 19 JUIN 2022

8h00 / 10h00	SANDRINE DEMONCHY
10h00 / 12h00	HENRY ANDERSEN
12h00 / 14h00	HUBERT PROOT
14h00 / 16h00	JEAN-LUC PROOT
16h00 / 18h00	NOEL BERNARD

8h00 / 10h00	MARIE VANLERBERGHE
10h00 / 12h00	MARIE VANLERBERGHE
12h00 / 14h00	MARIE-LAURE GRUSLET
14h00 / 16h00	JEAN-PIERRE CHAMBESLIN
16h00 / 18h00	MATHIEU LEMOINE

La séance est levée à 20H45